
Réunion du Comité directeur – 30 mai 2009 - Melle (Deux-Sèvres)

Membres présents : Jean-Jacques Bondoux, Gilles Colin, Daniel Durand, Laurent Galmiche, Jean-Pierre Holvoet, Philippe Kerneis, Éric Lefebvre, Bernard Lips, Frédéric Meignin, Annick Menier, Delphine Molas, Isabelle Obstancias, Patrick Peloux, José Prevot, Jacques Romestan, Laurence Tanguille, Jean-Marie Toussaint, Gilles Turgné, Henri Vaumoron, Olivier Vidal.

Autres participants : Jean-Pierre Buch, Emmanuel Cazot, Christian Dodelin, Dominique Lasserre, Raymond Legarçon, Olivier Naves, Christophe Prevot, Claude Roche.

Procuration : de Gilles Turgné à Henri Vaumoron.

Début de la réunion à 9 h 30, le quorum étant atteint.

1. *Procédures disciplinaires*
2. *Le vote des membres d'honneur*
3. *Tarifs fédéraux 2010*
4. *Rapport de la commission financière*
5. *Vote du réalisé 2008 et du budget prévisionnel*
6. *Organisation et fonctionnement de la Fédération*
7. *Examen des motions*
8. *Assurance responsabilité civile des organes déconcentrés de la FFS*
9. *Élection du Président de la commission assurance*
10. *Validation d'une candidature.*
11. *Demande de Conseil de discipline*

1. Procédures disciplinaires

Pour les dossiers Serge Wilmo et Philippe Hippeau les instances disciplinaires n'ayant pu être saisies, il est demandé au Comité directeur de voter à nouveau la saisine du Conseil de discipline de 1ère instance.

Le Comité directeur est informé que le délibéré dans l'affaire du Comité départemental de spéléologie de l'Yonne (CDS 89) et S. Wilmo est prévu le 23 juin.

Bien que Phillipe Hippeau ne soit plus fédéré, le Comité directeur souhaite se prononcer sur la poursuite de la procédure.

Le Comité directeur approuve la saisine pour le dossier S. Wilmo

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Saisine pour le dossier P. Hippeau

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 0

Jean Piotrowski et Pierre Mouriaux sont chargés de l'instruction de ces affaires.

2. Le vote des membres d'honneur

Le Comité directeur valide à l'unanimité la désignation de Claude Chabert comme membre d'honneur à titre posthume

3. Tarifs fédéraux 2010

Le Comité directeur ne peut pas se prononcer puisque l'étude des coûts d'assurance n'est pas terminée. Il faudra donc proposer à l'Assemblée générale de voter ces tarifs par correspondance après avis du Comité directeur.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4. Rapport de la Commission financière

Présenté par le président de la commission, Éric Lefebvre.

Éric Lefebvre explique les résultats de l'exercice 2008 et souligne toutes les difficultés auxquelles il a fallu faire face pour établir le prévisionnel 2009. Il explique à l'aide de tableaux et graphiques, la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'obligation de trouver des ressources.

Un échange important a eu lieu entre les membres du Comité directeur, les présidents de régions et les présidents des commissions notamment sur l'état de notre trésorerie.

5. Vote du réalisé 2008 et du budget prévisionnel

Les documents rectifiés concernant le réalisé 2008 ont été envoyés aux membres du Comité directeur et aux Grands électeurs, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes de l'exercice 2008 contrôlés certifiés par le commissaire aux comptes sont approuvés par le Comité directeur.

Les documents du budget prévisionnel de l'exercice 2009 ont été envoyés aux membres et aux Grands électeurs après différentes corrections.

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 0

Le budget prévisionnel de l'exercice 2009 actualisé est approuvé par le Comité directeur.

Il est demandé de rajouter au budget la somme de 6 500 € concernant les actes de Périgueux.

6. Organisation et fonctionnement de la Fédération

Au cours des interrogations sur notre organisation fédérale, Éric Lefebvre propose de réduire l'effectif du bureau fédéral afin de réaliser des économies. Le bureau a décidé, lors de sa réunion du 29 mai de ne pas donner suite à cette proposition, mais que, pour répondre aux interrogations, Jean-Pierre Holvoet a proposé les grandes lignes des démarches que le bureau souhaite réaliser pour entamer une nouvelle organisation de la Fédération. Allant des clubs, en passant par les Comités départementaux (CDS) et régionaux de spéléologie (CSR), il faut lancer une large réflexion pour modifier le fonctionnement et sur tout l'adapter aux nouvelles exigences économiques qui s'imposent à nous.

Pour conduire une réflexion rapide et précise, il propose la constitution d'un groupe de travail qui abordera les missions des CDS, des CSR et en toute logique les missions de la Fédération.

Un travail devra s'effectuer sur les statuts, les règlements intérieurs et l'ensemble de nos procédures.

Un appel au sein du Comité directeur est effectué pour constituer le groupe de travail qui se compose au départ de : Jean-Pierre Holvoet, Dominique Lasserre, Patrick Peloux, Éric Lefebvre et Delphine Molas.

Cependant, un appel sera lancé pour étoffer le groupe de travail afin d'élargir les débats et les idées.

L'objectif est de présenter les conclusions lors de l'Assemblée générale 2010.

7. Examen des motions

Les motions présentées au Comité directeur sont les suivantes :

Motion proposée par la région Aquitaine

- La FFS et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont signé une convention cadre pour le transfert des données de la FFS vers la base nationale « BD Cavités ». Les départements Gironde et Pyrénées-Atlantiques ont été sollicités pour appliquer cette convention.

- La convention cadre, par trop directive et détaillée, ne permet pas l'établissement d'un véritable partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour les CDS qui le souhaiteraient. Afin de pouvoir étudier un accord avec le BRGM dans le respect des décisions de nos assemblées générales, nous demandons la modification de trois articles de la convention cadre pour introduire plus de souplesse dans son application.

- Article 1 : (transfert des données de la FFS (et de leurs mises à jour) vers la base nationale « BD Cavités » moyennant la mise en place d'un financement forfaitaire ou d'un partenariat permettant la mise en forme des données des CDS au format BRGM).

- Article 5 – Confidentialité : à la demande du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), certaines données concernant les cavités souterraines doivent être accessibles au grand public au travers du site internet <http://www.bdcavite.net/>.

- Article 6.4. – Après l'expiration ou la résiliation de la présente convention, les obligations énoncées aux articles 3 (droits de propriété intellectuelle), 4 (droits d'usage et d'exploitation) et 5 (confidentialité), restent en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date d'achèvement ou d'arrêt de la dernière convention d'application réalisée dans le cadre de la présente Convention.

Concernant la modification de la convention BRGM, la motion ne sera pas présentée mais le point sera évoqué au moment du rapport d'orientation. Un texte sera rédigé par le bureau et soumis au vote de l'Assemblée générale.

Motion proposée par la Ligue spéléologique de Lorraine (LISPEL)

« Plus j'y pense et plus je me dis qu'il serait souhaitable d'employer dans tous les textes qui vont prochainement être modifiés/votés le mot retenu dans la langue française à savoir " canyonisme " plutôt que l'expression qui n'a plus de sens aujourd'hui en terminologie " descente de canyon ".

Dans tout texte officiel l'utilisation du bon terme est obligatoire (par exemple voir ces textes du Sénat :

<http://www.senat.fr/leg/pp108-345.html> et <http://www.senat.fr/leg/pp108-346.html>).

Je ne vois pas comment " on " pourrait s'autoriser à déroger à cette obligation légale. Donc je demande que dans tous les documents officiels fédéraux présents et futurs l'expression " descente de canyon " soit remplacée par " canyonisme ". Christophe Prévot »

Cette motion concernant l'utilisation du terme canyonisme sera présentée à l'Assemblée générale.

Motions proposées par le Comité spéléologique régional de Côte-d'Azur (CSRQ)

Motion 1 : Nouvelle réglementation des Certificats de préposé au tir (CPT)

- Situation : la réglementation nouvelle impose, pour que les détenteurs titulaire du Certificat de préposé au tir (CPT) puissent conserver leur agrément préfectoral, une mise à niveau annuelle des CPT (stage d'une journée), ainsi que la production d'un certificat médical de non contre-indication à l'usage des explosifs. Ces deux conditions sont difficiles à remplir si chacun s'y prend de son côté, voire même au niveau départemental : au mieux, un SSF départemental pourrait négocier avec les services de la préfecture pour trouver un médecin du travail acceptant de faire les visites et les certificats... À titre individuel, il est la plupart du temps impossible d'obtenir ce certificat. Il semble qu'une organisation au niveau national serait plus efficace, et plus économique.

- Proposition : Nous demandons que le Spéleo-secours français (SSF) national étudie et propose des solutions globales, par exemple sous la forme de sessions de mises à niveau organisées à l'échelle des régions, incluant la mise à disposition d'un médecin du travail délivrant les certificats pour les bénévoles du SSF.

Motion 2 : Gestion des assurances en volume et des coupons d'initiation.

- Situation : la gestion par internet des coupons d'initiation est demandée par beaucoup depuis les États généraux de spéléologie (EGS), et était inscrite au rapport d'orientation 2006-2008... (dans la case nouveaux services aux fédérés). On lit aujourd'hui (page 7) « reporté en 2009, mais ce point ne figure pas dans le rapport d'orientation 2009-2012 page 45.

- Par ailleurs, il y a un problème pour les structures qui travaillent auprès du grand public (scolaire, associatif, événementiel...), et qui ont besoin de licences d'initiation à la journée en nombre, sans toutefois pouvoir rentabiliser la formule « assurance de masse », typiquement pour encadrer des groupes de 8 à 25 personnes sur une journée.

Des solutions sont proposées au coup par coup par la FFS. Mais en l'absence d'une procédure claire, le risque est grand que certaines sorties se fassent sans assurance !

- Proposition : Nous demandons que la Commission assurance (ou à défaut le bureau fédéral) donne à ces points un caractère d'urgence, précise ses intentions à l'assemblée générale, et nous donne un échéancier. Par ailleurs nous demandons la suppression de la date limite d'utilisation sur les carnets de coupons.

Motion 3 : Rapports d'orientation

- Situation : Une comparaison détaillée des rapports 2006-2008 (pages 7 à 10) et 2009-2012 (pages 45 à 47) montre qu'un certain nombre de points, cités comme « non réalisé, reporté à 2009 » dans le rapport moral 2008, n'apparaissent plus dans les nouveaux projets.

- On comprend bien que la nouvelle équipe ne se sent pas nécessairement liée par les promesses de la précédente, et que les circonstances budgétaires peuvent amener à abandonner certains projets. Mais alors il faut le dire...

- Proposition : Nous demandons que le bureau précise les choix qui ont été faits sur les points « reportés » du rapport d'orientation 2008 (quelques-uns y figurent, mais de manière plutôt vague...), et en particulier, sur :

- les nouveaux services aux fédérés : extranet réservé aux adhérents, paiement en ligne sur le site de Spelunca librairie, gestion des coupons d'initiation par internet (rien en 2009 !);

- et aux clubs : rubrique sur le site avec les documents d'adhésion pour les nouveaux clubs (rien en 2009 !);

- pour les structures décentralisées : intégrer les CDS dans le conventionnement des régions, préciser les missions des CDS et CSR, mettre à disposition les documents de la charte graphique ;

- Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) : fiche synthétique à destination des autres fédérations ;

- Éducation nationale : convention avec le sport scolaire, cahier du CDS « Spéléologie à l'école » ;

- contexte et aide juridique ;

- sentiers karstiques : cahier du CDS;

- système de gestion de l'informatique fédérale.

Dominique Lasserre intervient pour préciser qu'une réponse existe sur la question du CPT qu'il faut voir avec le SSF.

La première motion est mise en attente, la deuxième ne sera pas présentée et la troisième est retenue et intégrée au rapport d'orientation.

Motion proposée par le CSR Midi-Pyrénées

Notre Comité vous soumet la motion suivante relative aux relations avec le BRGM :

« Considérant que la convention BRGM/FFS engage des questions qui concernent l'ensemble des structures fédérales, CSR, CDS et des clubs, le Comité régional Midi-Pyrénées s'indigne qu'une telle convention ait été signée sans une large consultation et sans tenir compte de nombreux contentieux locaux. En conséquence, il demande la résiliation de la convention, conformément à l'article 6 de ladite convention. »

Cette motion concernant la résiliation de la convention BRGM ne sera pas présentée à l'Assemblée générale.

8. Assurance responsabilité civile des organes déconcentrés de la FFS

Question technique que la Commission assurance va traiter. Elle informera le Comité directeur du résultat de ses recherches.

9. Élection d'un président à la Commission assurance

Dominique Lasserre est candidat à la présidence de la Commission assurance. Sa profession de foi est présentée dans le dossier de la séance de ce jour.

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 0

Dominique Lasserre est élu président de la commission assurance.

10. Validation d'une candidature

Yves Kaneko, médecin présente sa candidature au poste réservé du Comité directeur.

Sa demande avec sa profession de foi a été reçue au siège le 25 mai, c'est-à-dire après la date limite fixée. Son élection est du ressort de l'Assemblée générale, mais le Comité directeur doit, au préalable, valider cette candidature. Néanmoins, la question de la validité de la candidature sera soumise à l'Assemblée générale avant le vote.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

La candidature d'Yves Kaneko au poste réservé de médecin est retenue.

11. Demande de conseil de discipline

Cette question n'a pas été traitée au cours de cette réunion, elle est reportée au Comité directeur du lundi 1er juin.